CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 085-218500650-20261112-2026_043DECI-AR

Arrêté 2026_043DEC

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT DÉCISION DE VALIDATION DES TARIFS DE VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE EN 2026

Le Maire de la Commune de Chavagnes-en-Paillers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2026_029 en date du 30 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal de Chavagnes-en-Paillers a délégué à Mr le Maire, en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le pouvoir de prendre toute décision concernant la fixation des tarifs, notamment les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

VU l'inventaire fait par les services techniques de la commune du bois de chauffage réparti en 12 lots,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les tarifs des lots de bois de chauffage mis en vente aux particuliers,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De fixer les tarifs de bois de chauffage pour les 12 lots suivants :

N° lot	Lieu de stockage	Essences de bois	Volutme estimé en stère	Prix du lot
1	Le Pontereau	Châtaignier	5 stères	140 €
2	Le Pontereau	Châtaignier	5 stères	140 €
3	Le Pontereau	Châtaignier	5 stères	140 €
4	Le Pontereau	Châtaignier	5 stères	140 €
5	Le Pontereau	Châtaignier	5 stères	140 €
6	Le Pontereau	Châtaignier	5 stères	140 €
7	Le Pontereau	Châtaignier	5 stères	140 €
8	Le Pontereau	Châtaignier	5 stères	140 €
9	Le Pontereau	Châtaignier	5 stères	140 €
10	Le Pontereau	Châtaignier	5 stères	140 €
11	Le Pontereau	Châtaignier	5 stères	140 €
12	Le Pontereau	Châtaignier	5 stères	100 €

ARTICLE 2 : Le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à la Préfecture de VENDÉE, et dont ampliation sera transmise à M. le Receveur Municipal.

Fait à Chavagnes-en-Paillers,
Le Maire,
Franck GRAVELEAU

MAIRIE DE CHAVAGNES-EN-PAILLERS (85) VENDÉE

Franck GRAVELEAU
Maire de Chavagnes en Paillers
12 nov. 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr